

2 Décembre 2019 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 2 décembre 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

6 citoyennes et citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

227 02-12-2019 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 227-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée;
- 2) Constatation du quorum;
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;
- 5) Dépôt de la liste des comptes payés en novembre 2019;
- 6) Dépôt de la liste des revenus reçus en novembre 2019;
- 7) Correspondance;
- 8) Rapport des comités;
- 9) Affaires Nouvelles:
 - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois de novembre 2019;
 - b) Adoption du règlement 285-2019, Plan d'urbanisme,
 - c) Adoption du règlement 286-2019, Zonage
 - d) Adoption du règlement 287-2019, Lotissement
 - e) Adoption du règlement 288-2019, Zonage
 - f) Adoption du règlement 289-2019, Permis et certificats
 - g) Adoption du règlement 292-2019. Usages conditionnels
 - h) Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020;
 - i) Entretien d'hiver 2019-2020, chemin du Tableau, 2,6 kilomètres par M. Denis Tremblay;
 - j) Présentation et avis de motion du règlement 293 portant sur l'entretien du chemin du petit lac Saint-Germains;
 - k) Présentation et avis de motion du règlement 294-2019 déterminant les taux de compensation pour le service d'aqueduc;
 - l) 1^{er} versement Ferme de l'Anse-aux-foins 5 962,50 \$ + 3 250 \$
 - m) 1^{er} versement Frank Villeneuve 525,00 \$;
 - n) Nomination d'un promaire (Décembre, janvier et février);

- o) Nettoyage d'un ponceau chemin du Tableau par l'entreprise Sanidro 215 \$/heure;
 - p) Paiement de la facture de Jambette (équipements parc d'amusements), 32 833,45 \$;
 - q) Paiement de la facture de Tetra Tech, projet puits #3 (5 457,09 \$);
 - r) Paiement de la facture Excavation R & R inc, 39 645,95 \$ travaux rue de la Descente-des-Femmes;
 - s) Société de développement, projet de prolongement du sentier de la plate-forme;
 - t) Demande d'aide financière à la MRC du Fjord pour la modification des règlements d'urbanisme en lien avec la légalisation du cannabis;
 - u) Achat et pose de pneus (Potvin le groupe) pour le camion Ford, 3 137,19 \$;
 - v) Achat pièce pour la station d'eau potable, bloc central pour lecteur PH, Chlore et température 3 104,99 \$;
 - w) Achat camion Freightliner (ajout équipements supplémentaires) 8 909,91\$;
 - x) Paiement de la facture de Jean-Yves Bouchard, urbaniste 6 978,58 \$;
 - y) Paiement de la facture de WSP, projets eaux usées, 5 595,83 \$;
 - z) Mandat Christian Denis, Aquater-eau installation d'un coulisseau puits #3 (9 980 \$ +taxes);
 - aa) Facture progressive Aquater-eau, puits #3 (42 389 69 \$ taxes incluses);
- 10 Période de questions;
- 11 Levée de la séance

228 02-12-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
Résolution 228-2019

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des Comptes payés

- 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en novembre 2019, totalisant 105 011,42\$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.

Dépôt de la liste des Revenus reçus

- 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en novembre 2019, totalisant 92 475,49 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.

7) Correspondance

- Un courriel du Cabinet de la ministre des Affaires municipales, pacte fiscal 2020-2024;
- Une lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, plan d'aménagement forestier;

- Une lettre de la MRC du Haut-Saint-François pour la création d'un nouveau fonds pour financier la réfection du réseau routier;
- Un courriel de la MRC du Fjord (résolution pour l'appui au maintien de l'actuel système de distribution Publisac);
- Une lettre de M. Louis Godin et Mme France Bergeron (projet d'installation de cabane à pêche);
- Une lettre de remerciements du comité organisateur du «Party de chasse».

*Rapport
de l'inspectrice
en bâtiment*

9a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de novembre 2019 est déposé au Conseil.

229 02-12-2019 9b) Adoption du règlement 285-2019, Plan d'urbanisme

*Règlement
285-2019*

Résolution 229-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 285-2019, concernant les modifications au règlement 248-2015, Plan d'urbanisme.

230 02-12-2019 9c) Adoption du règlement 286-2019, Zonage

*Règlement
286-2019*

Résolution 230-2019

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 286-2019, modifiant le règlement 249-2015 sur le Zonage concernant la zone agricole permanente (îlots déstructurés) et afin d'y ajouter une nouvelle aire industrialo-portuaire.

231 02-12-2019 9d) Adoption du règlement 287-2019, Lotissement

*Règlement
287-2019*

Résolution 231-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 287-2019 afin de modifier le règlement 251-2015 sur le lotissement pour y ajouter un nouvel article pour les îlots déstructurés.

232 02-12-2019 9e) Adoption du règlement 288-2019, Zonage

*Règlement
288-2019*

Résolution 232-2019

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 288-2019 modifiant le règlement de zonage 249-2015 afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions.

233 02-12-2019 9f) Adoption du règlement 289-2019, permis et certificats

*Règlement
289-2019*

Résolution 233-2019

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 289-2019 modifiant le règlement 252-2015 sur les permis et certificats afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions.

234 02-12-2019 9g) Adoption du règlement 292-2019, usages conditionnels

Règlement
292-2019

Résolution 234-2019

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 292-2019 modifiant le règlement 260-2015 sur les usages conditionnels afin d'y ajouter diverses composantes.

235 02-12-2019 9h) Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020

Calendrier des
Séances

Résolution 235-2019

**Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020
(article 148 du code municipal)**

Tous les 1^{er} lundis du mois, sauf les mois avec un astérisque (*) :

***Lundi 13 janvier 2020 à 19 h**

(6 janvier 2020 retour du congé Nouvel An)

Lundi 3 février 2020 à 19 h

Lundi 2 mars 2020 à 19 h

Lundi 6 avril 2020 à 19 h

Lundi 4 mai 2020 à 19h

Lundi 1^{er} juin 2020 à 19h

Lundi 6 juillet 2020 à 19 h

Lundi 3 août 2020 à 19 h

***Lundi 14 septembre 2020 à 19 h**

(7 septembre 2020 congé fête du Travail)

Lundi 5 octobre 2020 à 19 h

Lundi 2 novembre 2020 à 19 h

Lundi 7 décembre 2020 à 19 h

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020, tel que proposé ci-dessus.

236 02-12-2019 9i) Entretien d'hiver 2019-2020, chemin du Tableau, 2,6 kilomètres par

Entretien d'hiver
Partie chemin du
Tableau

M. Denis Tremblay

Résolution 236-2019

- Considérant que, pour une sixième année, M. Denis Tremblay demande l'autorisation au Conseil de déneiger la partie du chemin du Tableau à partir du numéro civique 300 sur une distance de 2,6 kilomètres;
- Considérant que M. Denis Tremblay déposera les documents exigés suivants :

- ✓ Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$;
- ✓ Description du véhicule utilisé pour l'entretien.

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Tremblay à déneiger une partie du chemin du Tableau sur une distance de 2,6 kilomètres à partir du numéro civique 300. M. Laurent Thibeault, maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer un contrat avec M. Tremblay.

Présentation
Règlement 293-2019

9j) M. Claude Riverin, conseiller fait la présentation du projet de règlement 293-2019 portant sur l'entretien du chemin de petit lac Saint-Germains pour la saison estivale 2020.

Avis de motion
Règlement 293-2019

9j) Mme Suzan Lecours donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 293-2019 portant sur l'entretien du chemin du petit lac Saint-Germains pour la saison estivale 2020.

Présentation
Règlement 294-2019

9k) M. Laurent Thibeault, maire fait la présentation du projet de règlement 294-2019 afin de déterminer les taux de compensation pour le service d'aqueduc.

Avis de motion
Règlement 294-2019

9k) M. Claude Riverin, conseiller donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 294-2019 déterminant les taux de compensation pour le service d'aqueduc.

237 02-12-2019
1^{er} vers. Ferme de
L'Anse-aux-foins

9l) 1^{er} versement Ferme de l'Anse-aux-foins, 5 962,50 \$ + 3 250,00 \$
Résolution 237-2019

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer le 1^{er} versement à la Ferme de l'Anse-aux-foins pour l'entretien de certains chemins d'hiver.

238 02-12-2019
1^{er} vers.
Frank Villeneuve

9m) 1^{er} versement Frank Villeneuve 525,00 \$
Résolution 238-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer le 1^{er} versement à M. Frank Villeneuve pour l'entretien d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine.

239 02-12-2019
Promaire

9n) Nomination d'un promaire, M. Frédéric Villeneuve
Résolution 239-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que M. Frédéric Villeneuve soit nommé promaire pour les 3 prochains mois, soit Décembre, janvier et février. M. Frédéric Villeneuve est également mandaté afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

240 02-12-2019 9o) Nettoyage d'un ponceau, chemin du Tableau

Nettoyage d'un ponceau **Résolution 240-2019**

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au nettoyage d'un ponceau sur le chemin du Tableau avant la saison hivernale afin d'éviter les problèmes au printemps lors de la fonte des neiges.

241 02-12-2019 9p) Paiement de la facture de Jambette (équipements parc d'amusement)

Facture Jambette **Résolution 241-2019**

M. Michel Blackburn propose appuyé par M. Claude Riverin de payer la facture intérimaire de l'entreprise Jambette pour l'achat d'équipements en vue de la réfection du parc d'amusement.

242 02-12-2019 9q) Paiement de la facture de Tetrattech, projet puits #3, 5 457,09 \$

Facture Tetrattech **Résolution 242-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de payer la facture intérimaire de l'entreprise Tétratech pour le projet du puits #3 au montant de 5 457,09 \$

243 02-12-2019 9r) Paiement de la facture d'Excavation R & R inc. 39 645,85 \$, réfection de la rue de la Descente-des-Femmes

*Facture Excavation
R & R inc.* **Résolution 243-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de payer la facture de l'entreprise Excavation R & R inc. au montant de 39 645,95 \$ pour les travaux réalisés sur la rue de la Descente-des-Femmes.

244 02-12-2019 9s) Société de développement, projet de prolongement du sentier de la plate-forme, demande d'appui et de participation financière de 4 000 \$

*SD prolongement
Sentier plate-forme* **Résolution 244-2019**

- Considérant que la Société de développement déposera un projet de prolongement du sentier de la Plate-forme estimé à 30 000 \$;
- Considérant qu'une demande d'aide financière sera déposée auprès de la MRC du Fjord dans le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord du Saguenay par la Société de développement;
- Considérant que la Société de développement demande à la Municipalité une participation financière de l'ordre de 4 000 \$;
- Considérant que ce projet de prolongement améliorera et bonifiera l'offre touristique;

Pour ces motifs Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'appuyer la Société de développement dans sa demande d'aide financière auprès de la

MRC du Fjord et de prévoir un montant de 4 000 \$ au budget 2020 comme participation financière pour la réalisation du projet de prolongement du sentier de la plate-Forme.

245 02-12-2019 9t) Demande d'aide financière à la MRC du Fjord pour la modification des règlements d'urbanisme ne lien avec la légalisation du cannabis
Demande d'aide financière MRC **Résolution 245-2019**

- Considérant l'entrée en vigueur des lois fédérale et provinciale liées à la légalisation du cannabis;
- Considérant que cette entrée en vigueur exige des coûts que la Municipalité doit assumer;
- Considérant que la MRC du Fjord du-Saguenay a mis sur pied un programme d'aide financière lié à la légalisation du cannabis pour l'année 2019-2020;
- Considérant qu'une somme de 2 700 \$ est disponible pour la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord demande un montant de 2 700 \$ au volet 1 du Programme d'aide financière lié à la légalisation du cannabis;

Que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à fournir un rapport sommaire des coûts ainsi que toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses au plus tard le 15 octobre 2020.

246 02-12-2019 9u) Achat et pose de pneus chez Potvin le Groupe, pour le camion Ford, 3 137,19 \$
Achat Pneus Ford **Résolution 246-2019**

- Considérant que le nouveau camion Ford 2019 n'est pas équipé de pneus pour la saison hivernale;
- Considérant que tout véhicule doit être muni de pneus d'hiver avant le 1^{er} décembre de chaque année;
- Considérant que même si la dépense n'était prévue au budget de l'année 2019 la Municipalité doit procéder à l'achat et la pose desdits pneus dans les meilleurs délais;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'acheter et de faire installer des pneus d'hiver pour le camion Ford chez Potvin le groupe au montant de 3 137,19 \$.

247 02-12-2019 9v) Achat pièce pour la station d'eau potable, bloc central pour lecteur PH, Chlore et température 3 104,99 \$
Achat pièce station

d'eau potable

Résolution 247-2019

- Considérant que le bloc central pour le lecteur de PH, Chlore et la température à la station d'eau potable ne fonctionne plus;
- Considérant qu'il est primordial que cet équipement soit remplacé dans les meilleurs délais afin de mieux gérer les quantités de chlore injectées dans le réseau;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de cet équipement rapidement au montant de 3 104,99 \$.

248 02-12-2019 9w) Achat camion Freightliner (ajout équipements supplémentaires)

Achat équipements
supplémentaires

8 909,91 \$

Résolution 248-2019

- Considérant que suite à l'acceptation de la soumission pour l'acquisition d'un camion de déneigement la Municipalité désire ajouter quelques équipements supplémentaires essentiels;
- Considérant que le coût d'achat de ces équipements, 8 909,91 \$ ne dépassent pas le montant d'emprunt prévu au règlement d'emprunt;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'ajouter les équipements supplémentaires au coût de 8 909,91 \$

249 02-12-2019 9x) Paiement de la facture de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste

Paiement facture
Jean-Yves Bouchard

6 978,58 \$

Résolution 249-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de payer la facture de M. Jean-Yves Bouchard urbaniste pour les modifications de la réglementation d'urbanisme au montant de 6 978,58 \$.

250 02-12-2019 9y) Paiement de la facture intérimaire de WSP, projets eau usées

Paiement facture
Intérimaire WSP

5 595,83 \$

Résolution 250-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de payer la facture intérimaire de l'entreprise WSP au montant de 5 595,83 \$.

251 02-12-2019 9z) Mandat Christian Denis, Aquater-Eau installation d'un coulisseau

Mandat
Aquater-Eau
Coulisseau, puits #3

puits #3, 9 980 \$ plus taxes)

Résolution 251-2019

- Considérant que M. Christian Denis de la firme Aquater-eau a fait parvenir une proposition pour l'installation du coulisseau sur le nouveau puits P-3 avant les fêtes 2019;

- Considérant que cette pièce essentielle servira à accrocher la pompe submersible ainsi qu'à visser après la nouvelle conduite qui ira rejoindre le réservoir en place;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Christian Denis à procéder à l'installation du coulisseau sur le nouveau puits.

252 02-12-2019 9aa) *Facture progressive Aquater-Eau, puits #3, 42 389,69 \$ taxes incluses*
Résolution 252-2019

*Facture progressive
Aquater-Eau, puits #3*

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de payer la facture progressive à l'entreprise Aquater-Eau au montant de 42 389,69 \$.

253 02-12-2019 7) *Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la*
réfection du réseau routier local
Résolution 253-2019

- **CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;
- **CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;
- **CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;
- **CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;
- **CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :
 - La capacité de payer des municipalités;
 - L'accès difficile aux programmes existants;
 - Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
 - La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Suzan Lecours, appuyée par M. Michel Blackburn **IL EST RÉSOLU**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député de Dubuc, François Tremblay afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le maire, M. Laurent Thibeault, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

254 02-12-2019 7) *Appui au maintien de l'actuel système de distribution du Publisac*
Résolution 254-2019

- Attendu que le papier utilisé pour l'impression des circulaires et des hebdomadaires régionaux est fabriqué à partir d'une ressource renouvelable, recyclable et écologique, le bois;
- Attendu que de nos jours, sauf exception, aucun arbre n'est coupé pour la stricte fabrication du papier au Québec;
- Attendu que la fibre utilisée provient essentiellement de résidus issus de du processus de fabrication du bois de construction, un sous-produit que l'on appelle communément «copeaux de bois». Dans le passé, ces résidus devaient être enfouis ou brûlés. Aujourd'hui, ils sont tous valorisés;
- Attendu que l'industrie des pâtes et papiers est fortement implantée dans la région du Saguenay-lac-Saint-Jean et qu'elle y génère des milliers de bons emplois bien rémunérés;
- Attendu que le Publisac est entièrement constitué à l'aide de matériaux recyclés et recyclables, tant au niveau du contenu imprimé, qui utilise largement les produits en provenance de la région du Saguenay Lac Saint-Jean, que du contenant plastifié;
- Attendu qu'une diminution drastique de la production du Publisac affecterait directement la demande en produits de pâtes et papiers, notamment en provenance de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et

par incidence les emplois y étant liés;

- .Attendu qu'il est important de souligner qu'au Québec aujourd'hui, les copeaux constituent une part importante des revenus des quelques cent usines de sciage existantes dans la province sans laquelle il serait impossible de maintenir les activités de ces usines. La fabrication du papier est donc une composante essentielle de la filière de la transformation du bois au Québec. Cette filière soutient d'ailleurs l'économie de plus de 225 collectivités dépendantes de l'industrie forestière au Québec.
- Attendu que le producteur du Publisac offre facilement la possibilité aux citoyens ne désirant pas le recevoir de l'en informer et ainsi de se soustraire des rondes de distribution;
- Attendu que le Publisac est le seul véhicule de distribution pour de nombreux médias locaux écrits qui contribuent à la vie démocratique en informant les citoyens sur les enjeux et réalités locaux;
- Attendu que le Québec est aux prises avec une crise des médias et particulièrement des médias écrits, ce qui met en lumière l'importance et la fragilité de l'information locale écrite;
- Attendu qu'une partie importante de la population défavorisée utilise le contenu publicitaire du Publisac sur une base régulière afin de combler ses besoins;

En conséquence, il est proposé par M. Frédéric Villeneuve, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal appuie le maintien de l'actuel système de distribution du Publisac à titre de vecteur économique respectueux de l'environnement, de diffuseur médiatique local de première importance et d'acteur socioéconomique essentiel pour les populations défavorisées.

255 02-12-2019 11) Levée de la séance
Résolution 255-2019

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 20 h 30.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire